

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2012, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, le 28 mai 2012 à 19 h.

- Sont présents : M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Réal Pellerin – Citoyen
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie
M. André Garant – MRC Maskinongé
M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
M. François Béland – Citoyen
- Observateur : Mme Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
- Invité : Mme Julie Pinard – Responsable environnement, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
- Est absent : M. Pierre Milette – Citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président du comité, M. Jean-Yves Guimond, assure la présidence de la rencontre. Formant quorum, M. Guimond, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Robert Landry et appuyé par M. André Garant d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 janvier 2012;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 18 janvier 2012;*

5. *Dossier des odeurs;*
6. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
7. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Varia;*
9. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
10. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 JANVIER 2012

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 18 janvier 2012 et à lui faire part de leurs commentaires.

Une erreur est soulignée au point 7, 1^{er} paragraphe du procès-verbal. On devrait lire « En 2010, environ 230 000 tonnes ont été enfouies » au lieu de 2 300 000 tonnes.

Suite à la modification ci-dessus, il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. André Garant d'adopter le procès-verbal du 18 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2012

M. Guimond souligne qu'il a tenté de rejoindre M. Groleau afin de l'inviter à faire partie du Comité de vigilance, mais il a été incapable de le rejoindre. M. Guimond continuera de tenter de le rejoindre.

M. Pépin mentionne que la RGMRM devrait recevoir, vers la mi-juillet, le rapport de l'inventaire réalisé par le Centre National en Électrochimie et en Technologies Environnementales (CNETE) des différentes biomasses disponibles en Mauricie pour la valorisation énergétique.

M. Robert Landry mentionne qu'il a reçu une plainte d'un citoyen de Mont-Carmel concernant le bruit anormalement élevé provenant du lieu d'enfouissement, sur les heures normales d'opération. Mme Pinard explique qu'en raison des travaux en cours dans la cellule 1, les camions ont été détournés à l'extrémité du site, la partie la plus rapprochée de la municipalité de Mont-Carmel. Ces travaux ont été réalisés à l'été, période où la demande en biogaz est à son plus bas. Les travaux se termineront à l'automne.

M Guimond demande si le tableau comparatif des taux d'enfouissement au Québec pour 2009-2012, demandé à la dernière rencontre, peut être remis aux membres du comité. M. Pépin mentionne qu'il n'a pas réussi à trouver ce tableau. M. Robert Landry regardera dans ses différents documents pour essayer de trouver ce tableau.

5. DOSSIER DES ODEURS

M. Daniel Pépin mentionne qu'un nouvel équipement, une tubulure fixe sur le dessus des clôtures pour vaporiser le produit neutralisant, a été installé pour atténuer les odeurs provenant des Terratubes. Il souligne également que 4 terratubes ont été ouverts dernièrement pour que son contenu soit épandu sur les anciennes cellules, environ 1100 tonnes. L'épandage devrait être réalisé la semaine prochaine, ce qui risque de produire un épisode d'odeur.

M. Pellerin demande si la Régie serait capable de trouver pourquoi certaines journées les terratubes dégagent des odeurs et d'autres pas. M. Pépin mentionne que la RGMRM analysera les données pour tenter d'expliquer ce phénomène.

En passant sur l'autoroute, des citoyens ont appelé au 911, à deux reprises, pour signaler une fuite de gaz. Ces deux alertes se sont avérées être de fausses alertes.

6. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne qu'à la fin avril 2011 on avait enfoui environ 61 000 tonnes de matières résiduelles et à la même période en 2012 on a 59 420 tonnes. Les prévisions pour 2013 sont nettement à la baisse : fin de contrat avec la ville de Sherbrooke (environ 50 000 t.), fin de contrat avec Thetford Mines (30 000 t.), fin de contrat avec la région de l'Îlet/Montmagny (13 000 t.).

En 2013, on devrait donc enfouir moins de 200 000 tonnes de matières résiduelles, ce qui ne permettra pas de couvrir tous les frais d'opération.

M. Guimond demande s'il y a des pourparlers en cours avec d'autres municipalités pour combler le manque de matières résiduelles. M. Pépin mentionne qu'il n'y pas vraiment de pourparler en cours, car la RGMRM ne peut pas être compétitif avec les mégas lieux d'enfouissement de la région de Montréal.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Mme Julie Pinard présente en résumé le rapport annuel. Elle distribue aux membres du Comité de vigilance plusieurs tableaux : résultats des campagnes d'échantillonnage des résurgences, résultats hebdomadaires de l'analyse de l'effluent de l'usine de traitement, et résultats de l'analyse de l'eau prélevée dans les différents piézomètres du réseau de contrôle de l'eau souterraine.

Mme Pinard résume les principaux travaux qui ont eu lieu en 2011 :

- Branchement de la cellule 4 à la station de pompage;
- Captage des biogaz dans la dernière cellule;
- Le recouvrement final a été réalisé sur les cellules 2, il ne reste que la végétalisation;
- Il y a eu un projet pilote de compostage des boues provenant des terratubes;
- La vérification de l'étanchéité des conduites du traitement des lixiviats a été faite et tout était en bonne condition;
- Le rapport d'entretien des équipements a été réalisé.

De façon générale, les résurgences ne présentent pas de problème. M. Pellerin souligne qu'il y a beaucoup de coliformes totaux au niveau des résurgences. Mme Pinard mentionne que ce paramètre est peu fiable et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs regarde principalement les coliformes fécaux.

La RGMRM travaille actuellement avec un conseiller externe expert en traitement des eaux usées des lieux d'enfouissement, M. Roger Tessier, à optimiser l'efficacité du traitement du lixiviat.

Mme Pinard souligne que le niveau de zinc à l'effluent de l'usine de traitement est encore légèrement élevé. La RGMRM soupçonne que ce surplus de zinc provient des boues d'étang municipal. La RGMRM est obligée de recevoir ces boues. Elle travaille à développer une stratégie pour régulariser cette situation.

Mme Pinard mentionne qu'au niveau de l'eau prélevée dans les piézomètres, le niveau de fer et de manganèse est quelque peu élevé, mais il n'est pas problématique. Un suivi sera fait pour tenter d'identifier la source de cette situation.

Au niveau du suivi des biogaz, la firme Génivar a été mandatée pour faire des relevés sur le site dans le but de détecter des fuites, si fuites il y a.

Finalement, Mme Pinard mentionne qu'un inspecteur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visite le lieu d'enfouissement tous les mois pour vérifier si tout est conforme.

M. Robert Landry demande « si on fermait le lieu d'enfouissement aujourd'hui, est-ce qu'il aurait suffisamment de biogaz pour respecter le contrat de la phase I de Savoura. M. Pépin mentionne qu'il n'y aurait pas suffisamment de biogaz pour toute la durée du contrat.

8. VARIA

Aucun sujet au point varia.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu le 16 octobre 2012, à 19 h à la RGMRM.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 16^{IÈME} JOUR D'OCTOBRE 2012



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès